

PORT SEINE MÉTROPOLE OUEST
Quatrième réunion de l'Instance Permanente de Concertation
Jeudi 10 juillet (9H00-11H00)
Salle des mariages – Hôtel de Ville d'Achères
COMPTE RENDU



→ **OBJECTIFS DE LA RÉUNION :**

- Informer de l'achèvement des travaux préparatoires et des travaux de la phase 1
- Rendre compte des échanges menés avec les habitants
- Écouter les parties prenantes pour adapter, au plus près du terrain, notre information et la conduite de nos travaux

→ **ÉQUIPE DE HAROPA PORT**

- **Éliette de LAMARTINIE**, directrice de l'aménagement
- **Jean-Yves HARDY**, directeur du projet PSMO
- **Erwan LE PRIOL**, responsable d'opérations
- **Rita AZAR**, chargée d'opérations
- **Mariusz WIECEK**, directeur de l'agence Seine-Aval
- **Caroline VALLETTE**, responsable de la concertation

→ **INTERVENANTS**

- **Laëtitia CESARI-GIORDANI**, Sous-Préfète de Saint-Germain-en-Laye
- **François DAZELLE**, Premier adjoint au Maire d'Achères

→ **PARTICIPANTS :**

- 4 collèges représentés : État/collectivités territoriales, entreprises et marinières, associations, riverains et sentinelles travaux.
- Feuille de présence en annexe

→ **ANIMATION**

- Pascal BEAUMARD, État d'Esprit (Dimosia), assistant à la maîtrise d'ouvrage

→ **DEROULÉ DE LA RÉUNION :**

- **L'actualité du projet**

Achèvement des travaux anticipés

- Zone Bateaux-logements
- Zone de découplage
- Renaturation des berges

Évacuation des déchets

Autorisations réglementaires phase 1

- Rappel des autorisations du projet
- Permis d'aménager

Occupation illicite d'un terrain

- **Les travaux à venir (phase 1, post 2025)**

Pilotage de la phase 1

- Maîtrise d'œuvre Exécution
- Partenariat avec Activity'
- Accès des PME aux marchés publics

Travaux

- Calendrier des travaux
- Dévoisement HTA et route de la darse
- Accès et circulation de chantier

Maîtrise des impacts

- Suivi des nuisances : bruit / air
- Référé préventif

- **Les rendez-vous riverains (passés et à venir)**

- Présence au Parvec à Achères
- Visite des CMJ à PSMO
- Stand au Pardon de la Batellerie à Conflans-Sainte-Honorine
- Remise des clefs à VNF de la zone Bateaux-logements
- Soutien de Sculpture en l'île à Andrésey
- Stand à la Fête du Céleri à Achères
- Réunion d'information travaux et lancement de la phase travaux

Éléments de présentation précisés dans le PPT en PJ de l'envoi du compte-rendu.

➤ **ENGAGEMENTS PRIS ET ACTIONS EN COURS À LA SUITE DE LA RÉUNION DU 9 DÉCEMBRE 2024 (IPC#3)**

■ Réalisé

- Déplacement et installation des bateaux-logements
- Travaux sur les berges et raccordements
- Mesures anti-nuisances
- Lettres « infoTravaux » par voie électronique
- Élargissement du cercle des sentinelles
- Atelier avec les conseils municipaux des jeunes
- Informations relayée aux services communication des communes (magazines, web, réseaux, panneaux)
-

■ En cours

- Traitement des dépôts sauvages
- Panneaux d'information au sein du port
- Réunion d'information travaux grand public prévue le 24 septembre 2025

■ A venir

- Pose d'une panneautique chantier
- Flyer information travaux – phase 1
- Lancement des travaux fin septembre 2025

➤ **SYNTHÈSE DE LA RÉUNION du 10 JUILLET 2025 (IPC#4)**

Points principaux d'échanges

- > Suivi et gestion des impacts sonores et de l'air
- > Évacuation des déblais par voie fluviale
- > Trafic poids-lourds lié au chantier
- > Travaux d'assainissement (raccordements)
- > Végétalisation et aménagement des berges
- > Signalétique et information chantier
- > Projet de "centre de vie" et Villa Louis XIII
- > Ouverture de la darse et passerelle
- > Permis d'aménager et contraintes patrimoniales
- > Emploi local et insertion sur le chantier

Mémo

- > Déclaration d'Utilité Publique (DUP) : Jugement du tribunal administratif (TA) le 4 juillet concluant au rejet du recours
- > L'évacuation de la zone occupée de manière illicite le 10 juillet 2025
- > Le traitement de la décharge sauvage durant l'été 2025
- > Une réunion d'information le 24 septembre 2025 (Espace Boris Vian à Achères, 19H30)
- > Le premier coup de pioche (symbolique) le 25 septembre 2025
- > La réalisation d'un dépliant sur la phase 1 des travaux
- > Une réflexion à venir sur le devenir de la Villa Louis XIII

➡ COMPTE-RENDU DES ÉCHANGES

➔ INTRODUCTION

➔ **Laëtitia CESARI-GIORDANI**, Sous-préfète de Saint-Germain-en-Laye

Madame la Sous-Préfète salue l'ensemble des participants de la salle et remercie la mairie d'Achères de l'accueil.

➔ **François DAZELLE**, Premier adjoint au Maire d'Achères

François DAZELLE salue les participants et souligne le plaisir qu'il a d'accueillir cette réunion à Achères. Il évoque aussi son enthousiasme à participer à chaque réunion IPC, qui apportent une information riche et dense. Il remercie aussi l'équipe de HAROPA PORT pour les échanges fournis et précis pour un projet aussi structurant que celui de PSMO.

➔ **Éliette de LAMARTINIE**, directrice de l'aménagement, HAROPA PORT

Éliette de Lamartinie remercie les membres de leur présence et souligne que ces instances de concertation sont vraiment importantes pour HAROPA PORT.

Elle indique que cette IPC intervient cette fois à un moment charnière, en raison de la fin des travaux préparatoires et avant le démarrage des travaux de la phase 1. La zone des

bateaux-logements est quasiment livrée, tout comme la zone de découplage. Elle remercie l'ensemble des participants à cette première phase de travaux préparatoires.

Éliette de Lamartinie évoque l'occupation illicite d'un terrain. Elle annonce, avec la confirmation de Madame la Sous-préfète, que les personnes sont parties d'elles-mêmes, le matin même de la présente réunion. Concernant l'évacuation des déchets, ils seront pris en charge dans le cadre d'un marché en cours d'exécution entre HAROPA PORT et l'entreprise TERSEN.

Les travaux de la phase 1 du port démarreront à l'automne. Eliette de Lamartinie explique qu'elle ne peut pas encore présenter l'entreprise titulaire, les marchés de travaux n'étant pas encore signés.

Information postérieure à la réunion IPC : le lot 1 du marché de travaux (terrassements et ouvrages fluviaux) a été notifié à un groupement VINCI le 1^{er} août 2025. L'ordre de service de démarrage de la période préparatoire et des travaux a été donné le 1^{er} septembre 2025.

Éliette de Lamartinie annonce qu'avant le démarrage des travaux, une réunion d'information travaux ouverte à tous se tiendra le 24 septembre à Achères (Espace Boris Vian, à 19H30), cette date ayant été fixée à la demande des élus. Elle explique que ceux-ci avaient en effet demandé à la dernière IPC une réunion d'information pour les riverains et le public avant le démarrage des travaux. Lors de cette réunion, l'équipe de HAROPA PORT présentera le phasage des travaux, les plans de circulation et les plans d'accès au chantier.

La présentation faite en séance n'est pas retranscrite ici, se référer à la présentation en pièce-jointe. Seuls les interventions et échanges sont repris dans le présent compte-rendu :

→ TEMPS D'ÉCHANGES

IMPACTS

Intervention N°1 : Maria ESCRIBANO (Collaboratrice du Député Aurélien Rousseau) : pourriez-vous rajouter un capteur de son (méduse) en haut de la rue des Côtes-de-Vannes, dans le virage, près de la voie ferrée, car le son se propage jusqu'à cet endroit (quartier Fin d'Oise).

Réponse de HAROPA PORT : Concernant le suivi des nuisances sonores, il a été précisé qu'un capteur méduse est déjà installé à Conflans-Sainte-Honorine, permettant de suivre l'impact sonore des travaux préparatoires, notamment ceux liés au battage (l'installation) des ducs d'Albe. Les mesures de 2024 ont montré que l'impact sonore

était très faible, en raison de la méthode mise en œuvre (vibrofonçage), de la distance aux habitations et de l'écran constitué par les réseaux routiers et la voie RER environnants.

Intervention N°2 sur le même sujet : Charles PRÉLOT (Maire adjoint de Conflans-Sainte-Honorine) : Il a été suggéré que le versant sud du quartier Fin d'Oise, situé sur le plateau, pourrait être un emplacement pertinent pour l'installation d'un capteur méduse de mesure du bruit. Il a été rappelé qu'au moment de l'installation de l'entreprise Bonna Sabla, des nuisances sonores importantes avaient été constatées sur ces coteaux, malgré l'éloignement par rapport au site, probablement en raison de la réflexion du son sur la Seine. Des rues comme la rue du Castelet ou Véfrois ont été citées comme zones à surveiller en priorité, avant la rue des Côtes-de-Vannes, pour le suivi des niveaux sonores lors des travaux.

Réponse de HAROPA PORT : La rue des Côtes de Vannes a déjà fait l'objet d'une surveillance de bruit par les capteurs de BruitParif dans le cadre d'un dialogue mis en place avec les riverains, les industriels du port de Conflans fin d'Oise et l'Agence Seine Aval.

Le capteur situé quai Eugène Le Corre, qui mesure surtout la circulation routière sur le quai, restera en place afin de suivre les niveaux sonores pendant les travaux de la phase 1 et les résultats seront partagés avec les habitants pour confirmer l'absence d'impact significatif.

Intervention N°3 : Cécile MÉNART (représentante des Bateaux-Logements) : où se situent les plaquettes pour mesurer l'empoussièrement ?

Réponse de HAROPA PORT : les dispositifs de mesure (« plaquettes ») ne sont pas représentés sur les cartes projetées lors de la réunion car cela est en cours de discussion avec les experts d'AIRPARIF, mais le maillage sera présenté lors de la prochaine IPC. Des discussions sont en cours avec AIRPARIF afin d'étendre le nombre de points de mesure, le positionnement des plaquettes étant défini stratégiquement en fonction des vents qui transportent les poussières. Il est prévu d'élargir ce maillage, notamment jusqu'au cimetière d'Andrésy, pour assurer un suivi précis et adapté des niveaux d'empoussièrement.

Intervention N°4 : Cécile MÉNART (représentante des Bateaux-Logements) : Un phénomène particulier se produit certains soirs d'été : selon la direction du vent, il est possible d'entendre distinctement des conversations provenant de l'autre rive, même lorsque celles-ci sont à volume normal, alors qu'à distance équivalente sur le même quai, aucun son n'est perçu. Il a été précisé que ce phénomène, lié à la propagation du son au-dessus de la Seine, avait déjà été constaté lors d'activités ou de rassemblements sur les berges opposées.

Par ailleurs, il a été mentionné que, concernant le bruit des avions, certains habitants perçoivent peu de nuisances malgré leur passage visible, tandis que d'autres secteurs du territoire semblent plus exposés selon les retours d'expérience, soulignant l'importance de prendre en compte les spécificités locales dans le suivi des nuisances sonores.

Réponse de HAROPA PORT :

Il est en effet vrai que les bruits émis depuis la rive opposée peuvent être amplifiés et portés par l'eau et le vent, ce qui explique que certains sons soient perçus de manière plus nette dans certains secteurs, en fonction des conditions météorologiques.

Si cela s'avère nécessaire pendant les travaux, et notamment selon ces phénomènes particuliers de réverbération du son par la Seine, il sera possible de mettre en place des murs anti-bruit mobiles à l'aide d'une grue afin de réduire l'émission sonore lors des opérations de battage de palplanches. Cette mesure est prévue spécifiquement pour les secteurs les plus proches des travaux, notamment les zones de bateaux-logements, dans l'hypothèse où les nuisances deviendraient difficiles à supporter.

Les habitants concernés pourront signaler toute difficulté, afin qu'un échange puisse avoir lieu avec l'entreprise de travaux, en vue de déployer ces dispositifs de manière ponctuelle comme mesure corrective.

DÉBLAIS

Précisions de HAROPA PORT :

L'objectif de HAROPA PORT dans le cadre de ces travaux de terrassement est :

D'une part de valoriser au mieux ses déblais, et d'autre part de limiter au maximum l'évacuation des déblais par voie routière. Cela passe par :

1. D'abord une réutilisation des matériaux issus du site pour l'ensemble des remblais nécessaires au chantier (pas d'amenée de terres extérieures au chantier, sauf terre végétale).
2. Pour les terres excavées excédentaires devant être évacuées du chantier :
 - L'ensemble des terres inertes (non polluées) seront évacuées en comblement de la carrière voisine HMFG (ex-GSM). Cela concerne 60 % des déblais à évacuer, qui ne sortiront donc pas du site.
 - L'ensemble des terres non inertes (polluées) iront en filières de valorisation matière). Selon les filières de traitement, les terres seront acheminées par voie fluviale ou par voie routière. 25% des terres à évacuer le seront par voie fluviale vers le centre de traitement. Les 15% restants le seront par la route.

Intervention N°5 : Laurent MOUTENOT (maire-adjoint de Conflans-Sainte-Honorine) :
comment les bateaux seront chargés lors de la phase chantier, quelle sera la temporalité de ces opérations et combien de bateaux pourraient être chargés simultanément ?

Réponse de HAROPA PORT : Les barges utilisées pour l'évacuation des déblais ont une capacité d'environ **2 500 tonnes**, avec une moyenne d'**une barge chargée par jour** pendant les phases de terrassement. Toutefois, selon le type de déblais,

notamment pour ceux présentant une pollution ne permettant pas le transport fluvial, le mode d'évacuation sera alterné : certains jours seront consacrés au chargement de barges, tandis que d'autres jours, l'évacuation se fera par camions ou à proximité du site.

La **zone de découplage**, équipée de six pieux, a été anticipée lors des travaux préparatoires pour justement permettre l'évacuation des déblais par voie fluviale. La sauterelle de chargement sera installée de manière à passer au-dessus du quai de l'Île-du-Bac, permettant le maintien de la circulation sur ce quai tout en déversant les déblais dans les barges stationnées. Cette sauterelle fonctionnera comme un **tapis roulant** (cf. celle de GSM un peu plus à l'ouest sur les berges) permettant le transfert des matériaux depuis le chantier jusqu'aux barges.

Intervention N°6 : Laurent MOUTENOT (maire-adjoint de Conflans-Sainte-Honorine) : la bande transporteuse risque de générer des poussières et du bruit ?

Réponse de HAROPA PORT : Concernant l'empoussièrement, une couverture du tapis convoyeur n'a pas été imposée à ce stade aux entreprises de travaux, mais des ajustements restent possibles et HAROPA PORT va analyser cette proposition en lien avec l'entreprises travaux. Par ailleurs, des dispositifs peuvent être envisagés pour réduire la hauteur de chute des matériaux lors du transfert, ce qui permettrait de limiter l'envol de poussières. Enfin, une plaquette de mesure des poussières (AIRPARIF) sera positionnée directement au droit des bateaux-logements pour contrôler l'empoussièrement lié au fonctionnement du tapis convoyeur.

Concernant le bruit, les matériaux transportés étant principalement de la terre, l'impact sonore lié à l'utilisation du tapis convoyeur est estimé comme très faible. Néanmoins, une vigilance particulière sera maintenue, notamment à proximité des bateaux-logements présents sur site avec une Méduse mesurant le bruit. Comme précédemment mentionné, des murs anti-bruit peuvent être déployés si nécessaire.

TRAFIC POIDS-LOURDS

Intervention N°7 : Jacques DOLCI (élu de Conflans-Sainte-Honorine) : quel sera l'impact des camions sur la RN 184, notamment lors du creusement de la Darse ?

Réponse de HAROPA PORT : Un chronogramme des flux de poids lourds sera présenté lors de la réunion publique du 24 septembre 2025, une fois le marché signé. À ce stade, il a été précisé que, sur la période totale de trois ans de travaux, la phase de creusement de la darse durera environ un an (principalement l'année 2026), période pendant laquelle le trafic de camions sera le plus haut.

Lors du pic d'activité, il est prévu un maximum de 45 rotations de camions par jour, avec une moyenne estimée à 30 rotations de camions par jour sur la durée de cette phase de creusement, en précisant qu'il s'agit d'une moyenne et que le trafic ne sera pas constant chaque jour. Il est précisé qu'une rotation = 1 aller et 1 retour.

Il a été rappelé que ce volume moyen représente une augmentation limitée, équivalant à environ +6 % de trafic poids lourds supplémentaires par rapport au flux actuel généré par les activités existantes sur le site (carrière Heidelberg Materials, Spie Batignolles Le Foll, etc.) . On compte en effet aujourd’hui pour ces entreprises environ 520 rotations de camions par jour. .

Intervention N°8 : Serge Garnier (Le Foll TP) : *un semi-remorque effectue cinq rotations par jour. Ainsi, lorsque le projet prévoit environ 40 rotations quotidiennes au pic, cela correspond à la circulation d’environ huit semi-remorques sur la journée. Pour moi, c’est sans impact significatif sur le chantier ni sur le secteur environnant, notamment au regard des trafics poids lourds déjà existants dans la zone.*

Intervention N°9 : Maria ESCRIBANO (Collaboratrice du Député Aurélien Rousseau) : *les trafics des camions ne vont-ils pas gêner les déplacements en voiture des salariés en heure de pointe ? IL faut faire attention à cela.*

Réponse de HAROPA PORT : La gestion des horaires de circulation des camions avec l’entreprise sera organisée de manière à limiter la gêne sur les déplacements des riverains, notamment sur la RN184, durant les heures de pointe du matin.

Les travaux s’effectueront sur des horaires classiques de chantier en journée, sans travaux de nuit, avec des démarrages possibles dès 6h30 ou 7h en fonction des terrassiers. En fin de journée, les camions quitteront le site tôt, les exutoires fermant généralement à partir de 16h à 17h, ce qui limitera la circulation liée au chantier sur la plage horaire du retour des actifs.

L’entreprise de travaux pourra affiner les chronogrammes de circulation des camions pour limiter leur présence sur les routes pendant les heures de forte affluence, rappelant que les entreprises n’ont pas intérêt à ce que leurs camions restent bloqués dans les bouchons. Dans la gestion des impacts, les horaires de circulation sont aussi importants que le nombre de camions en circulation.

L’entreprise retenue précisera ces éléments lors de la réunion publique du 24 septembre 2025 afin de présenter un chronogramme détaillé des flux camions aux habitants.

ASSAINISSEMENT

Intervention N°10: Laurent MOUTENOT (maire-adjoint de Conflans-Sainte-Honorine) : *Qu’en est-il du calendrier des travaux d’assainissement ? Je souhaite savoir si ces travaux étaient prévus dans la phase 1 du projet, notamment pour le secteur de l’Île-du-Bac et en lien avec les échanges précédents sur ce sujet et les discussions en cours avec GPSEO.*

Réponse de HAROPA PORT : Des discussions sont en cours depuis plus d’un an avec GPSEO (Grand Paris Seine Ouest) et le SIAAP (Syndicat Interdépartemental pour l’Assainissement de l’Agglomération Parisienne) concernant le raccordement du futur port à la conduite d’assainissement existante dans le secteur. Cette conduite, d’un diamètre de 400 mm (D400), longe le chemin des Basses Plaines depuis l’hôpital d’Achères et fonctionne en refoulement vers la zone de traitement du SIAAP.

Deux points de raccordement pour le futur port sont prévus, un premier à l'ouest au niveau du carrefour avec la route du Barrage et un second au niveau du pont SNCF du chemin des basses plaines. Ce 2^{ème} point permettra, dans un premier temps, le raccordement des bateaux-logements, et, dans un second temps, le raccordement potentiel des habitants du quai de l'Île-du-Bac en amont.

Cette opération est techniquement complexe, impliquant le raccordement de deux conduites de refoulement, en coordination avec le service patrimoine et travaux du SIAAP, et elle nécessitera l'intervention de plusieurs entreprises sous un pilotage conjoint.

Ce raccordement est donc bien inscrit dans la phase 1 du projet, avec une mise en œuvre programmée à l'horizon 2028.

VÉGÉTALISATION

Intervention N°11 : Laurent MOUTENOT (maire-adjoint de Conflans-Sainte-Honorine) : *je souhaite savoir si, dans le cadre de la phase 1 et des aménagements des berges, il était prévu d'installer un rideau végétal derrière la zone où sont actuellement installés les bateaux-logements, celle-ci n'en étant pas pourvue à ce jour.*

Réponse de HAROPA PORT : L'installation d'un rideau végétal est bien prévu dans la phase 1. Les travaux prévoient la reprise de la végétalisation sur la partie haute des berges, en complément de celle déjà réalisée sur la partie en talus et sur la zone en contact avec l'eau lors des travaux préparatoires.

Il a également été précisé que la voirie du quai de l'Île-du-Bac, actuellement dans un état provisoire, sera reprise intégralement dans le cadre des aménagements paysagers de la phase 1, incluant le traitement des zones de stationnement et l'implantation des aménagements paysagers tout le long de la voirie.

PANNEAUX INFORMATION

Intervention N°12 : Catherine DUBOIS (représentante ADARG – Sentinelle Travaux) : *qu'en est-il d'un panneau quai de l'Île Peygrand, imaginé un temps par l'Agence État d'Esprit (AMO concertation/ communication) ?*

Réponse de HAROPA PORT : Dans le cadre de la recherche d'emplacements pour les panneaux d'information sur le chantier, des échanges avaient eu lieu avec les habitants, et des propositions d'emplacements avaient été transmises par Mme Dubois à la demande de HAROPA PORT, au niveau du quai de l'Île Peygrand. L'équipe projet a remercié les habitantes et habitants pour ces contributions, précisant que si le panneau évoqué n'est pas installé dans l'immédiat, l'idée reste retenue pour un déploiement ultérieur si nécessaire. Dans l'immédiat, l'emplacement retenu pour Andrézy est au niveau de la villa Louis XIII.

Il a été souligné que l'installation de panneaux sera ajustée en fonction de l'avancement des différentes phases de chantier et des besoins d'information, tout en

veillant à ne pas saturer le site en signalétique. Par ailleurs, les entreprises interviendront également pour mettre en place un affichage réglementaire en entrée de chantier, notamment au niveau de la base-vie.

CENTRE DE VIE, VILLA LOUIS XIII

Intervention N°13 : Danielle GIBLET (Sentinelle Travaux) : qu'en est-il du Centre de vie prévu en fond de darse ?

Intervention N°14 : Maria ESCRIBANO (Collaboratrice du Député Aurélien Rousseau) : qu'y aura-t-il dans le Centre de vie ?

Réponse de HAROPA PORT : un Centre de vie est bien prévu dans le projet, mais il sera aménagé en phase 3, après 2030, lorsque l'aménagement complet de la darse sera achevé. Cette zone se situe à l'ouest de la darse, sur des terrains actuellement exploités par la carrière GSM, qui seront récupérés par HAROPA PORT lors de cette phase.

La destination précise de ce Centre de vie reste à définir et évoluera en fonction de l'avancement du projet, des besoins des entreprises installées et du développement du quartier. Ce centre pourrait accueillir des espaces de bureaux, des zones de restauration, des espaces d'accueil ou d'accompagnement des entreprises présentes sur le site. Un parking associé est prévu pour favoriser l'accès au secteur et la promenade sur les berges.

Le Centre de vie du projet aura pour vocation principale d'accompagner les entreprises qui s'installeront sur le site, tout en jouant un rôle de connexion et de trait d'union avec les villes et les habitants du territoire environnant.

Il a également été mentionné qu'une réflexion est en cours concernant le transfert éventuel de l'équipe HAROPA PORT actuellement basée sur le port de Conflans vers ce futur Centre de vie..

Un des panneaux d'information évoqués précédemment illustre la perspective d'aménagement de l'esplanade en 2034-2035, avec comme point de vue la perspective vue depuis le Centre de vie :



Quant au **projet de Villa Louis XIII**, il va faire l'objet d'un travail prochainement avec les mairies afin de définir des premières orientations, puis en concertation avec les habitants et parties prenantes, sur les usages souhaités pour ce lieu qui deviendra également un espace de vie et un marqueur du projet sur les berges. Le projet de la Villa Louis XIII pourra nous aider affiner et confirmer les orientations et les usages souhaités pour le futur Centre de vie.

OUVERTURE DE LA DARSE, PASSERELLE

Intervention N°15 : Laurent MOUTENOT (maire-adjoint de Conflans-Sainte-Honorine) : quand aura lieu l'ouverture de l'entrée de la darse, avec sa mise en eau ? Et à quel moment vous réalisez la passerelle ?

Intervention N°16 : Charles PRÉLOT (Maire adjoint de Conflans-Sainte-Honorine) : quel est le budget pour la passerelle ?

Réponse de HAROPA PORT : Le percement de l'entrée de la darse vers le fleuve, c'est-à-dire l'enlèvement du "bouchon", interviendra à la toute fin des travaux de creusement, avec une réalisation envisagée au plus tôt fin 2026, et plus probablement en 2027, dans le cadre de la phase 1 du projet. Il a été rappelé qu'à l'issue de la phase 1, la première partie du port sera opérationnelle et accessible aux bateaux dès 2028.

La passerelle sera réalisée ultérieurement aux travaux de creusement de la darse. les trois communes seront associées au processus de choix, notamment en constituant un jury qui pourrait participer au choix architectural de l'ouvrage.

Le projet de passerelle devra répondre à des contraintes fortes : permettre le passage des bateaux en dessous et garantir l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite. Ces contraintes techniques détermineront les dimensions de la passerelle, tout en laissant la place à un geste architectural qualitatif.

Sur le plan financier, le coût prévisionnel de la passerelle est de l'ordre de 10 millions d'euros. Les études de faisabilité vont être engagées sur les fonds HAROPA PORT. En revanche, des discussions seront engagées avec les partenaires institutionnels et territoriaux pour compléter le financement nécessaire au projet.

Enfin, il a été rappelé que la passerelle, située dans un secteur classé Site Patrimonial Remarquable (SPR) le long de la Seine, nécessitera des échanges et une validation en lien avec les Architectes des Bâtiments de France.

PERMIS D'AMÉNAGER, CHANTIER

Intervention N°18 : Marie-José ROSSI-JAOUEN, Présidente de France Nature Environnement Île-de-France : quand aurez-vous le permis d'aménager ?

Réponse de HAROPA PORT : Le permis d'aménager a été déposé il y a environ trois mois.

Ce document complète les autorisations déjà obtenues qui ont fait l'objet d'une concertation approfondie préalable avec les services de l'État, les collectivités et les Architectes des Bâtiments de France (ABF). Ces derniers avaient notamment été mobilisés sur les sujets liés à l'insertion paysagère et aux émergences bâties du projet.

Il est rappelé que le contenu du permis d'aménager est identique à celui du dossier d'autorisation environnementale, déjà validé. À ce titre, aucun point de désaccord majeur n'est anticipé à ce stade.

Dès le montage du dossier d'autorisation environnementale, de nombreux échanges avaient eu lieu en effet avec les Architectes des Bâtiments de France, notamment sur les points d'émergence du projet, en lien avec les collectivités, aboutissant à la définition de hauteurs maximales fixées pour le projet.

L'obtention du permis d'aménager est attendue au courant de l'été. Les travaux ne seront pas démarrés avant son obtention.

Information postérieure à la réunion IPC : les permis d'aménager ont été obtenus le 28 août 2025. L'OS (Ordre de Service) SPR de démarrage des travaux à l'entreprise titulaire a ainsi pu être donné le 1^{er} septembre 2025.

Intervention N°19: Marie-José ROSSI-JAOUEN, Présidente de France Nature Environnement Île-de-France : quelles seront les hauteurs maximales autorisées ?

Réponse de HAROPA PORT : toute entreprise qui s'installera demain sur le port devra respecter une hauteur maximale de 30 mètres, point ayant été fixé en concertation avec les collectivités, les riverains et les Architectes des Bâtiments de France.

Intervention N°20 : Marie-José ROSSI-JAOUEN, Présidente de France Nature Environnement Île-de-France : combien de personnes travailleront-elles sur le chantier ? Seront-elles recrutées localement ?

Réponse de HAROPA PORT : Sur site en particulier, Le chantier mobilisera en moyenne une cinquantaine de personnes pendant la phase de terrassement, incluant les effectifs du lot 1 et du lot 2. Les effectifs seront variables selon l'avancement, le lot 2 procédant

par zones, avec des travaux de voirie réalisés de manière progressive, parfois sur plusieurs fronts simultanément.

Les équipes sur le lot 2 seront composées de 5 à 10 personnes chacune, avec la possibilité d'avoir jusqu'à quatre équipes en parallèle, auxquelles s'ajouteront les équipes affectées aux travaux de terrassement, majoritairement mécanisés. Il y a aussi, sur site, l'encadrement et les personnes en bureaux d'étude pour le chantier. On peut donc monter ponctuellement jusqu'à 100 personnes sur site au plus fort de l'activité.

Pour ce qui concerne l'emploi local, il n'existe pas de clause imposant directement l'emploi local, mais le marché intègre une clause obligeant le recours à un minimum de petites et moyennes entreprises (PME), lesquelles sont souvent des entreprises locales en raison de la proximité et des contraintes économiques liées au transport de matériel et à la logistique.

Par ailleurs, une clause d'insertion sociale est intégrée dans le marché, imposant un volume minimal d'insertion sur le chantier, ce qui contribue indirectement à favoriser l'emploi local. Il a également été expliqué que les entreprises attributaires des lots, notamment le lot 1 pour le terrassement, contractualisent elles-mêmes avec des sous-traitants ou co-traitants, et qu'elles sont encouragées à privilégier des prestataires locaux pour répondre aux clauses d'accès aux PME et faciliter la logistique des chantiers.

CONCLUSION

→ **Monsieur François DAZELLE (Premier adjoint au Maire d'Achères) :**

Je tiens à remercier sincèrement toutes les équipes de HAROPA PORT et toutes les personnes présentes pour la qualité des échanges, qui ont été une fois de plus nourris et constructifs. Nous commençons à bien nous connaître, et je suis à chaque fois impressionné par la richesse des discussions, qui montrent à quel point ce projet est important pour notre territoire.

Je remercie également les élus de Conflans et d'Andrésy pour leur participation active et leur accueil.

Ce projet est un véritable travail collectif, un projet ambitieux qui sera un plus pour nos habitants et notre territoire, et nous en avons pleinement conscience. Enfin, je tiens à souligner que les méthodes de concertation mises en place sont essentielles, et je me réjouis que nous puissions avancer ensemble dans ce cadre.

→ Éliette de LAMARTINE (directrice de l'aménagement, HAROPA PORT) :

Je tiens à remercier chacun d'entre vous pour votre présence et votre fidélité à cette Instance Permanente de Concertation, qui sont précieuses pour nous. Merci de prendre le temps de participer à ces échanges, qui sont essentiels à la bonne conduite du projet.

Nous allons maintenant partager un moment convivial à l'occasion de la remise officielle des clés de la zone bateaux-logements à Voies navigables de France, gestionnaire de cet espace. Au-delà de l'aspect officiel, nous souhaitons que ce moment marque également le début de l'été et soit l'occasion de vous remercier tous de votre engagement dans l'IPC.

Nous allons travailler cet été avec l'entreprise qui sera prochainement notifiée, afin d'être au rendez-vous pour la réunion d'information travaux du 24 septembre.

Je tiens également à remercier les services de l'État pour leur appui précieux, qui nous permet d'avancer efficacement dans ce projet.

Je vous souhaite un très bel été à toutes et à tous.

→ Laëticia CESARI-GIORDANI (Sous-Préfète de Saint-Germain-en-Laye) :

Je tenais à vous remercier sincèrement de m'avoir accueillie aujourd'hui.

Bravo pour ce beau projet, qui est réellement un projet industriel d'envergure et un projet exemplaire. Je tiens également à saluer la qualité de la concertation menée, dont m'ont parlé plusieurs élus lors de mon arrivée, et que nous avons pu évoquer ensemble sur certains sujets.

L'organisation de ce projet est remarquable, tout comme le respect du calendrier. Vous pouvez compter sur l'appui des services de l'État pour vous accompagner dans cette démarche.

Je souhaite également saluer les avancées réalisées en matière de sécurisation et de branchements pour les bateaux-logements, qui illustrent la capacité à réaliser de très belles choses lorsque les industriels, les élus et les habitants travaillent ensemble pour répondre aux besoins du territoire.

Encore bravo à toutes et à tous, longue vie à ce projet, et je reste à votre disposition pour la suite.

➡ PARTICIPANTS

■ Prénom NOM	■ Titre	■ Structure
Laëticia CESARI-GIORDANI	Sous-Préfète de Saint-Germain-en-Laye	Préfecture des Yvelines
François DAZELLE	1 ^{er} adjoint au Maire de la Ville d'Achères	Ville d'Achères

Laurent BROSSE	Maire de la Ville de Conflans-Sainte-Honorine	Ville de Conflans-Sainte-Honorine
Laurent MOUTENOT	Adjoint au Maire	Ville de Conflans-Sainte-Honorine
Charles PRÉLOT	Adjoint au Maire	Ville de Conflans-Sainte-Honorine
Jacques DOLCI	Conseiller Municipal	Ville de Conflans-Sainte-Honorine
Evelyne BEAUDICHON	Conseillère municipale de la Ville d'Achères	Ville d'Achères
Maria ESCRIBANO	Collaboratrice parlementaire du Député Aurélien ROUSSEAU	Assemblée Nationale
Éliette de LAMARTINIE	Directrice de l'aménagement	HAROPA PORT
Claire AUBRÉE	Chargée de mission "Fret et entreprises de transport" Direction des Transports du Conseil Régional d'Ile-de-France	Région Ile-de-France
Hélène DUMONT	Chargée de Mission Territoriale Seine Aval : Service des Territoires, de l'Aménagement et de la Transition Écologique	DDT 78
Philippe COUDENE	Un vélo qui roule	Un vélo qui roule
Catherine DUBOIS	Représentante de l'association ADARG / sentinelle travaux	Association ADARG
Pierre DUBOIS	Représentant de l'association ADARG / sentinelle travaux	Association ADARG
Marie-José ROSSI-JAOUEN	Présidente de France Nature Environnement Île-de-France	France Nature Environnement Île-de-France
Daniel JORET	Secrétaire adjoint COPRA 184	COPRA 184
Thierry ROBIN	Représentant de l'association ADEVA	Association ADEVA

Philippe LABARTHE	Représentant Conflans Cadre de vie et Environnement	Association CCVE
Adeline LEFEBVRE	Membre de l'association des Amarrées de la Seine et Oise	Association des Amarrées de la Seine et Oise
Cécile MÉNARD	Représentant des bateaux logements	Bateaux Logements
M et Mme GIBLET	Sentinelles travaux	Habitants d'Achères
Jean-Philippe DOME BERGUE	Responsable d'exploitation	SB LE FOLL TP
Serge GARNIER		SB LE FOLL TP
Jean-Yves HARDY	Directeur de projet PSMO	HAROPA PORT
Erwan LE PRIOL	Chargé d'opérations	HAROPA PORT
Rita AZAR	Chargée d'opérations	HAROPA PORT
Mariusz WIECEK	Directeur agence Seine-Aval	HAROPA PORT
Caroline VALLETTE	Responsable de la concertation	HAROPA PORT
Théodore GINTZBURGER	Alternant	HAROPA PORT
Pascal BEAUMARD	Directeur conseil information/ concertation	État d'Esprit (DIMOSIA)
Noémie MOYABAT	Alternante	

Excusés :

Lionel WASTL	Maire d'Andrésy	Ville d'Andrésy
Josette DEROUX	1 ^{ère} maire-adjointe	Ville d'Andrésy
Martine LEBARD	Conflans Cadre de Vie et Environnement	Association CCVE
Vincent CHAS	Conflans Cadre de Vie et Environnement	Association CCVE
Jean-Philippe MICHEL	Vélo 78	Association Vélo 78
Patrick SOISSONS	Collectif COPRA 184	Collectif COPRA 184
Thierry HAUCHARD	GSM	GSM